

Europe 1 accusée d'avoir "fiché" ses auditeurs

C'est un dossier qui fait un certain bruit en France. La Cnil, la Commission nationale de l'informatique et des libertés, a dressé en 2017 un rapport très critique vis-à-vis de la radio Europe 1 et de sa gestion de sa base de données des auditeurs qui téléphonent au standard de la radio. Un rapport resté longtemps confidentiel mais que le site *Mediapart* a pu consulter et qui révélerait que la gestion des appels de ses auditeurs par la radio s'est avérée peu déontologique.

Visiblement, à l'aide d'un logiciel, les opérateurs de la radio fichaient les auditeurs qui téléphonaient. On en compterait environ un demi-million sur près de 20 ans. Les fiches, elles-mêmes conservées pendant plusieurs années, ne contenaient pas uniquement les coordonnées et l'évaluation de la qualité du passage (sur une échelle de "mauvais" à "excellent"). Elles contenaient aussi une partie réservée aux commentaires.

C'est comme cela que la Cnil a pu constater que certains commentaires allaient à l'encontre de la loi française qui interdit le recueil de données personnelles relatives à la santé, la sexualité, les origines, etc. À en croire *Mediapart*, certains opérateurs n'y allaient pas de main morte. Près de 500 "fiches" contiendraient des commentaires insultants comme "*voix de vieille pédale*", "*connard qui nous a déjà bien fait chier*", "*accent juif tunisien*", "*ancien hétéro devenu homo*", etc. 448 auditeurs étaient même repris sur une liste noire, en dépit de la réglementation en vigueur.

Pour les salariés d'Europe 1 contactés par *Mediapart*, cette mauvaise gestion est due au fait que c'était des étudiants qui géraient ces appels, pour arrondir leurs fins de mois, et que cela aurait été fait de façon dilétante...

A.Mrsc